11_INT_646

canton de Vaud
Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne
Déposé le 12 JUIN 2012
Scanné le

Interpellation

Primo-demandeurs d'emplois qualifiés, quelle est la situation dans notre canton ?

En août 2011, je déposais un postulat intitulé « Un jeune bien formé mérite d'être aidé pour trouver son premier emploi ». La commission s'est réunie le 15 décembre 2011 et au vu des promesses faites par le Conseil d'Etat, j'ai retiré mon postulat. En effet, le Service de l'emploi a modifié son site internet et créé une rubrique touchant la catégorie de jeunes évoquée dans mon postulat. Lors de la séance de commission, un certain nombre de chiffres ont été avancés, chiffres que je n'ai pu vérifier sur le moment mais qui m'ont laissé pensive. Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1) Combien de jeunes (15-29 ans) primo-demandeurs d'emplois qualifiés (CFC, Bachelor, Master) sont inscrits au chômage fin mai 2012 (au bénéfice de la LACI ou du RI) ?
2) A combien de personnes, le CE estime-t-il, le nombre de primo-demandeurs d'emploi qualifiés qui ne sont inscrits ni dans un ORP, ni dans un CSR et qui sont, soit à la charge de leurs parents ou vivent d'emplois précaires en dessous de leurs qualifications ?
3) Quelle a été l'évolution du chômage des jeunes primo-demandeurs qualifiés durant ces cinq dernières années ?

De plus, de nombreux jeunes bien formés ayant des difficultés à trouver un premier emploi font appel à des structures de transition 2 (passage de la formation initiale professionnelle ou académique vers un premier emploi). Celles-ci offrent des programmes de soutien individuel ou collectif : entretiens, conseils, modules, ateliers, cours, bilans, contacts avec des professionnels, réorientation. Parmi elles, le programme Coaching Transition 2 (CT2) de l'OSEO Vaud est un programme particulièrement efficace puisque 81% des personnes qui ont suivi tous les modules ont trouvé un emploi. Or ce programme, qui a débuté en août 2010, va s'arrêter si on ne trouve pas un nouveau financement : en effet, le financement du Credit Suisse va cesser fin juillet 2013, la banque s'étant engagée pour 3 ans. Sachant que notre canton finance de nombreuses structures de transition 1 (passage de l'école obligatoire à la formation professionnelle initiale), je trouve nécessaire qu'il fasse le même geste envers les CT2 et assure ainsi la pérennité de programmes tels celui proposé par l'OSEO. Qu'a prévu le Conseil d'Etat dans ce domaine ?

Par avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Christa Calpini

Puidoux, le 8 juin 2012

Pas de développement.